DocuSign Envelo	pe ID: CD6D65F7-7B83	-4809-9D3C-76C823B14A41

TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ DIAMIDEX À LA SOCIÉTÉ THERAONCO

Branche d'activité « Oncologie »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Monsieur Sam Dukan, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société **DIAMIDEX**, société anonyme au capital de 430 216,05 euros, dont le siège social est 163 av de Luminy, Zone Luminy Biotech case 922, 13288 Marseille cedex 09, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 808 139 521,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 mars 2022,

Ci-après dénommée "la société apporteuse", d'une part,

ET

Monsieur Sam Dukan, agissant en qualité de Président et au nom de la société **THERAONCO**, société par actions simplifiée, au capital de 1 euros, dont le siège social est 163 AV DE LUMINY, ZONE LUMINY BIOTECH, CASE 922 13009 MARSEILLE 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 910 603 133,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire", d'autre part,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

<u>Exposé</u>

En vue de réaliser l'apport partiel par la société DIAMIDEX de sa branche complète et autonome d'activité de recherche et développement de solution de détection et thérapeutique dans le domaine de l'oncologie à la société THERAONCO, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société DIAMIDEX est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est le développement la commercialisation de produits, logiciels, automates ou machines complexes mettant en œuvre des technologies innovantes issues de la recherche.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 01/12/2014.

Le capital social de la société DIAMIDEX s'élève actuellement à 430 216,05 euros. Il est réparti en deux million huit cent soixante-huit mille cent sept (2 868 107) actions de quinze centimes d'euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société THERAONCO est une société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est la conception, le développement, l'exploitation et la commercialisation de produits, services, logiciels, automates ou machines complexes, mettant en œuvre des technologies innovantes notamment dans les domaines de la biologie et de l'oncologie.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 4 décembre 2014.

Le capital social de la société THERAONCO s'élève actuellement à 1 euros. Il est réparti en 1 action de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société DIAMIDEX détient la totalité des actions de la société THERAONCO.

4/ Monsieur Sam Dukan, Président de la société THERAONCO est également Président Directeur Général de la société DIAMIDEX.

II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

Les 2 activités de Diamidex, c'est-à-dire le contrôle microbiologique et de l'oncologie, adressent des marchés très distincts des soignants et thérapeutes pour l'oncologie et des industriels pour la microbiologie, cibles et marchés dont les processus d'achat obéissent à des logiques très différentes.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire de chacun des 2 marchés est très différent.

Enfin, les 2 activités ne font pas appel aux mêmes compétences/ressources pour réaliser leurs activités opérationnelles : recherche et développement, production et commercialisation.

L'activité du contrôle microbiologique a conduit à la mise sur le marché de plusieurs produits commercialisés.

L'activité oncologie a une nature très différente. Cette activité est celle d'une société plus classique de biotechnologie, majoritairement dominée par la recherche et développement en suivant les phases traditionnelles de l'industrie du médicament : recherche, préclinique non-règlementaire, préclinique réglementaire, phase 1, etc.

La poursuite du développement de l'activité oncologie nécessite beaucoup de temps, de ressources et de financements.

Le financement de la poursuite de ces développements nécessite l'apport de fonds extérieurs. Les levées de fonds successives réalisées jusqu'à ce jour par Diamidex ont été essentiellement destinées à financer l'activité du contrôle microbiologique dans l'environnement et l'industrie.

Les besoins de financement nécessaires au développement de chacune des 2 activités ne peuvent être satisfaits par les mêmes acteurs. La dernière levée de fonds réalisée par Diamidex a permis d'identifier deux catégories d'investisseurs, ceux qui ont confirmé un intérêt pour l'activité du contrôle microbiologique et ceux qui ont confirmé un intérêt pour l'activité oncologie. Aucun n'a manifesté d'intérêt sans séparation des deux activités.

L'opération vise donc à séparer les deux activités pour lesquelles les niveaux de maturité, la durée d'accès au marché, les besoins de financement et l'identité des acteurs et partenaires potentiels sont très différents, afin de leur permettre de suivre, chacune, une voix de développement indépendante.

III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport

Les comptes de la société DIAMIDEX, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social de la société apporteuse et certifiés par les Commissaires aux Comptes. La société THERAONCO n'a pas encore clôturé de premier bilan et a été constituée le 4 février 2022.

Les documents comptables de la société apporteuses figurent en Annexe 1.

IV - Méthode d'évaluation - Condition résolutoire

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la société apporteuse doivent en principe être évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issus du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement des fusions et opérations assimilées et modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017.

Néanmoins, la présente opération a vocation à être suivi d'une attribution des titres reçus en contrepartie de l'apport au profit des actionnaires de l'apporteuses dans les proportions de leur participation au capital de l'apporteuse, en conséquence de quoi l'apporteuse perdra le contrôle de la société bénéficiaire de l'apport.

En application des dispositions de l'article 743-1 du Plan comptable général reproduit ci-après :

« Opérations à l'endroit impliquant des entités sous contrôle distinct. Avant l'opération, la situation de contrôle n'est pas établie entre l'entité initiatrice et l'entité cible. L'opération de regroupement correspond donc à une prise de contrôle et dans la logique des comptes consolidés, il convient de traiter cette opération comme une acquisition à la valeur réelle. Cette analyse s'applique également aux opérations de filialisation suivies d'une perte de contrôle au profit d'une entité sous contrôle distinct. Si cette perte de contrôle ne se réalise pas, la condition résolutoire mentionnée dans le traité d'apport s'applique. Il convient alors d'analyser à nouveau l'opération et de modifier les valeurs d'apport. Pour ces opérations, il est ainsi nécessaire de mentionner, dans le traité d'apport, à la fois les valeurs comptables et les valeurs réelles des actifs et passifs. »

En conséquence, les valeurs réelles des éléments d'actifs et de passifs apportés est retenue sous la condition résolutoire de non-réalisation de toute opération entraînant la perte du contrôle de la société bénéficiaire de l'apport par la société apporteuse.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur réelle des biens et droits apportés et des éléments de passif, ainsi que la rémunération attribuée à la société apporteuse sont exposées en Annexe 2.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : Description des apports

La société DIAMIDEX apporte à la société THERAONCO, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société THERAONCO, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie, comprenant principalement les travaux de recherches immobilisés, les brevets et demande de brevets déposés dans ce domaine, ainsi que les dettes d'exploitation attachées à cette activité.

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société THERAONCO de tous les éléments de passif liés exclusivement et absolument à cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de l'assemblée générale de la société THERAONCO appelées à se prononcer sur ledit apport et l'augmentation de capital qui en résulte, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société THERAONCO et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base des comptes sociaux de la société DIAMIDEX, arrêtée au 31 décembre 2021 et ci-après dénommée "bilan de référence".

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I - Désignation des biens et droits apportés

A) Actif apporté

Elément	apportéValeur Nette ComptableValeur Réelle
1. Elémen	ts incorporels
	Immobilisations incorporelles
2. Elémen	ts corporels.
	Néant
3. Stocks	
4. Valeurs	réalisables et disponibles
	AAR
	Créances fiscales et sociales
	Charges constatées d'avance

	ances et disponibilités		
Soit un montan	t de l'actif		
B) Passif pris er	<u>n charge</u>		
Elément app	ortéV	Valeur Nette Comptable	Valeur Réelle
1. Provisions po	our risques et charges	Néant	Néant
2. Avance remb	oursable	235 000 euros	235 000 euros
3. Emprunts et	dettes auprès des établissements	s de créditNéant	Néant
4. Emprunts et	dettes financières divers	Néant	Néant
5. Dettes fourni	sseurs	188 903 euros	188 903 euros
6. Factures non	parvenues	5 240 euros	5 240 euros
7. Dettes fiscale	s et sociales	Néant	Néant
Soit un montan	t de passif		
C) Actif net app	<u>oorté</u>		
Différence entr DIAMIDEX à	re l'actif apporté et le passif p la société THERAONCO s'élèv	oris en charge, l'actif net app re donc à :	orté par la société
	· f		
Soit un actif net	apporté de		900 966 euros
Lo dótail dos álá	monto actifa at passifa compass	ent la brancha d'actività annout	ás fissus en Anneve

Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en Annexe 2.

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors des éléments d'actif et de passif visés ci-dessus, la société THERAONCO prendra à sa charge les engagements contractés par la société DIAMIDEX pour l'exploitation de la branche d'activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "horsbilan" dans les comptes de la société DIAMIDEX et dont le détail figure en Annexe 4.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société DIAMIDEX pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

II- Propriété et Jouissance

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société THERAONCO qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société THERAONCO, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2022 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société THERAONCO déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1er janvier 2022 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société THERAONCO se reportera à la comptabilité tenue par la société DIAMIDEX.

CHAPITRE II: Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé de ces charges et conditions

A/ La société THERAONCO prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société DIAMIDEX, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Les sociétés DIAMIDEX et THERAONCO conviennent expressément que le passif apporté sera supporté par la société bénéficiaire, sans solidarité de la société apporteuse, conformément aux dispositions de l'article L. 236-21 du Code de commerce.

Les créanciers non obligataires de la société DIAMIDEX et de la société THERAONCO dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet d'apport partiel d'actif pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du traité d'apport, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société DIAMIDEX sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société DIAMIDEX, à la date du 1er janvier 2022, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société THERAONCO prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 1er janvier 2022, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

II - Les apports de la société DIAMIDEX sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société THERAONCO aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société THERAONCO supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société THERAONCO exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société THERAONCO sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 5, se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société THERAONCO sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société DIAMIDEX prend les engagements ci-après :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société DIAMIDEX s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société THERAONCO, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société THERAONCO, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2414-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société DIAMIDEX s'oblige à remettre et à livrer à la société THERAONCO, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : Rémunération des apports

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société DIAMIDEX à la société THERAONCO s'élève donc à 900 966 euros.

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société DIAMIDEX, 900 966 actions de 1 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société THERAONCO, qui augmentera ainsi son capital de 900 966 euros, pour le porter de 1 euro à 900 967 euros.

Les 900 966 actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du jour de la constitution de la société THERAONCO, soit le 22 février 2022, et entièrement assimilées aux titres déjà existants.

Les modalités de détermination de la rémunération de l'apport de la société DIAMIDEX sont décrits en Annexe 7.

Les actions nouvelles émises seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Il n'existe pas de différence entre le montant net des apports et la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital par la société THERAONCO, cette dernière n'ayant eu à ce jour aucune activité et la valeur de chacune de ses actions correspondantes donc seulement à la valeur nominale. Il n'y aura donc pas lieu de constituer une prime d'apport.

CHAPITRE IV: Conditions suspensives

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société THERAONCO, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 900 966 actions nouvelles de 1 euro chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée générale. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 mai 2022 au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenu, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

CHAPITRE V - Déclarations générales

Monsieur Sam Dukan, ès-qualités, déclare :

- Que la société DIAMIDEX n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société DIAMIDEX n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société DIAMIDEX a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société DIAMIDEX s'oblige à tenir à la disposition de la société THERAONCO, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.
- Que son comité social et économique a été informé et consulté, conformément à la loi, sur l'apport partiel d'actif envisagé.

Monsieur Sam Dukan, ès-qualités, déclare :

- Que la société THERAONCO n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent traité d'apport d'actif ;

CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Date d'effet fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable rétroactive au 1er janvier 2022.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif bénéficiera, de plein droit, des dispositions des articles 816 et 817 du Code général des impôts et le traité d'apport partiel d'actif sera enregistré gratuitement.

Impôt sur les sociétés

En ce qui concerne les impôts directs, les parties déclarent que le présent apport partiel d'actif qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est soumis de plein droit au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A dudit code. Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, conformément à l'alinéa 1er du 2 de l'article 210 B précité.

La société THERAONCO s'engage :

- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (CGI, art. 210 A-3. c.);
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (CGI, art. 210 A-3. e.).
- l'ensemble des apports étant inscrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société DIAMIDEX relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10) ;

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

Il est précisé, en tant que de besoin, que conformément aux dispositions de l'article 210 B, 2 du Code général des impôts, les plus-values de cession afférentes aux titres de la société bénéficiaire remis en contrepartie de l'apport seront déterminées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations

de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

La société DIAMIDEX et la société THERAONCO s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à mentionner sur la ligne "Autres opérations non-imposables" le montant hors taxe des actifs transmis dans le cadre du présent apport sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3 souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé.

Autres taxes

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société apporteuse à la date de réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'opération d'apport.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour la branche considérée

La société bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la société apporteuse au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société apporteuse, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

CHAPITRE VII - Dispositions diverses

I - Formalités

La société THERAONCO remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société THERAONCO lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Diamidex, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité d'apport partiel d'actif est soumis à la loi française.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité d'apport partiel d'actif sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Aix en Provence.

IX - Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés DIAMIDEX et THERAONCO

Annexe 2 : Détail des actifs et passifs apportés

Annexe 3 : Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société bénéficiaire

Annexe 4 : Engagements hors bilan Annexe 5 : Liste des contrats de travail

Annexe 6: Liste des accords collectifs d'entreprise

Annexe 7 : Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse

Annexe 8: État des inscriptions

Annexe 9 : Liste des droits de propriété intellectuelle et industrielle

Annexe 10: Liste des litiges

Fait à Marseille Le 31 mars 2022 Signé électroniquement

Pour la société DIAMIDEX Monsieur Sam Dukan

Docusigned by:

Sam Dukan

79ED6E8BD3EA42F...

Pour la société THERAONCO Monsieur Sam Dukan

Docusigned by:

Sam Dukau

A640676CDD82458...

Annexe 1:	
Bilan, compte de résultat et annexe de la société DIAM	IIDEX arrêtée au 31 décembre 2021

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILIS ATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1)	2 606 451 242 775	1 283 114 242 479	1 323 337 296	650 616 2 296
E)	Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	2 407 616		2 407 616	2 156 864
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	160 017 81 467	105 812 44 219	54 205 37 248	83 932 26 168
ACT	IMMOBILIS ATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés	335 979 480		335 979 480	335 979 80
	Prêts Autres immobilisations financières	44 000 37 736		44 000 37 736	44 000 36 428
	TOTAL (II)	5 916 519	1 675 624	4 240 896	3 336 362
CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	355 594		355 594	240 382
RCI	Avances et Acomptes versés sur commandes				
ACTIF CI	CREANCES (3) Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé	203 668 707 365		203 668 707 365	135 707 573 122
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DIS PONIBILITES	967 906		967 906	1 431 795
ION	Charges constatées d'avance	59 359		59 359	39 404
ES DE ISAT	TOTAL (III)	2 293 892		2 293 892	2 420 409
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	8 210 412	1 675 624	6 534 788	5 756 772
	(1) dont droit au bail				

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

81 736

80 428

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation	426 221 3 118 860	404 472 2 051 493
Capitaux Propres	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées	14 782	14 782
aux]	Autres réserves	226 279	226 279
apit	Report à nouveau	(1 722 855)	(528 797)
	Résultat de l'exercice	(899 110)	(1 194 057)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	231 591	190 094
	Total des capitaux propres	1 395 769	1 164 266
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	703 163	483 163
Aut	Total des autres fonds propres	703 163	483 163
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		57 869
Pr	Total des provisions		57 869
	DETTES FINANCIERES		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 832 257 371 510	3 012 820 259 796
DE	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	705 859 327 784	429 769 321 697
	DEITES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	240	2 667
	Produits constatés d'avance (1)	198 206	24 725
	Total des dettes	4 435 856	4 051 474
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 534 788	5 756 772
(1 (2	1	(899 109,97) 1 966 011	(1 194 057,31) 2 600 362
(3	-	272 500	242 500

SA DIAMIDEX

Page:

ge:

Détail de l'Actif

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Capital souscrit non appelé			
TOTAL II - Actif Immobilis é NET	4 240 896 64,90	3 336 362 57,96	904 533 27,11
Frais de développement	1 323 337 20,25	650 616 11,30	672 721 103,40
Projet Legio EZ Test Projet Legio EZ Count Projet Legio EZ auto Projet Valise unitest Legio V1 Projet Valise unitest Legio V2 Projet Valise multitest Legio Projet MINILAB	1 018 580 15.59 333 557 5.10 564 898 8.64 39 882 0.61 14 315 0.22 53 843 0.82 31 528 0.48	1 015 719 17.64 333 173 5.79 39 882 0.69 14 315 0.25 53 843 0.94 29 938 0.52	2 861 0,28 384 0,12 564 898
Projet Cpteur micro Delphine Amort. Legio EZ test Amort. Legio EZ Count Amort. Legio EZ auto Amort. Valise Unitest Legio V1 Amort. Valise Unitest Legio V2 Amort. Valise Multitest Legio Amort. Minilab Amort. Cpteur micro Delphine	549 849 8.41 (835 471) -12,78 (206 458) -3,16 (80 215) -1,23 (36 300) -0,56 (5 734) -0,09 (25 740) -0,39 (6 129) -0,09 (87 066) -1,33	(650 248) -11,30 (139 823) -2,43 (28 323) -0,49 (2 871) -0,05 (14 972) -0,26 (16)	549 849 (185 224) -28,49 (66 635) -47,66 (80 215) (7 976) -28,16 (2 863) -99,73 (10 769) -71,93 (6 113) N/S (87 066)
Concessions brevets et droits similaires	296	2 296 0,04	(2 000) -87,11
Logiciel solidworks Licences Licence satt se Amort. logiciel solidworks Amort. licences Amort. licence satt	5 600 0.09 1 800 0.03 235 375 3.60 (5 600) -0.09 (1 800) -0.03 (235 079) -3.60	$ \begin{array}{cccc} 5 600 & 0.10 \\ 1 800 & 0.03 \\ 235 375 & 4.09 \\ (5 600) & -0.10 \\ (1 800) & -0.03 \\ (233 079) & -4.05 \end{array} $	(2 000) -0,86
Autres immobilisations incorporelles	2 407 616 36,84	2 156 864 37,47	250 752 11,63
Mali de fusion Immo incorp. en cours	229 304 3,51 2 178 312 33,33	229 304 3,98 1 927 560 ^{33,48}	250 752 13,01
Installations techniques, matériel et outillage	54 205 0,83	83 932 1,46	(29 727) -35,42
Matériels industriels Valise en location Amort. matériels industriels Amort. valises	154 657 2.37 5 359 0.08 (104 197) -1.59 (1 615) -0.02	154 657 2.69 8 039 0.14 (77 684) -1,35 (1 080) -0.02	(2 680) -33,33 (26 513) -34,13 (535) -49,53
Autres immobilisations corporelles	37 248 0,57	26 168 0,45	11 080 42,34
Agencements divers Matériel de bureau et info Matériel de bureau et info R&D Mobilier Oeuvres décoration locaux	2 378 0.04 42 496 0.65 9 717 0.15 22 391 0.34 4 485 0.07	43 177 0.75 15 452 0.27 4 485 0.08	2 378 (682) -1,58 9 717 6 939 44,91
Amort. agencements Amort. mat info Amort. mat info R&D Amort. mobilier	$ \begin{array}{c} (160) \\ (28\ 900) & ^{-0.44} \\ (1\ 077) & ^{-0.02} \\ (14\ 082) & ^{-0.22} \end{array} $	(25 307) -0,44 (11 639) -0,20	(160) (3 593) -14,20 (1 077) (2 442) -20,00
	(11 002)	(11 007)	(2 443) -20,99
Autres participations Titres participation c4dx	335 979 5,14 335 979 5,14	335 979 5,84 335 979 5,84	
Autres titres immobilisés	480 0,01	80	400 500,00
Parts bred Parts Cepac	80 400 0,01	80	400
Prêts Prêt de titres	44 000 0,67 44 000 0.67	44 000 0,76 44 000 0,76	

:

Détail de l'Actif

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Autres immobilisations financières	37 736 0,58	36 428 0,63	1 308 3,59
Caution	37 736 0,58	36 428 0,63	1 308 3,59
TOTAL III - Actif Circulant NET	2 293 892 35,10	2 420 409 42,04	(126 517) -5,23
Matières premières, approvisionnements	355 594 5,44	240 382 4,18	115 212 47,93
Stock matières premières	355 594 5,44	240 382 4,18	115 212 47,93
Créances clients et comptes rattachés	203 668 3,12	135 707 2,36	67 962 50,08
Clients	143 368 ^{2,19}	69 976 1,22	73 393 104,88
Clients export	300	2 557 0,04	(2 257) -88,27
Clients cee Factures a etablir	60 000 0,92	3 174 0,06 60 000 1,04	(3 174) -100,00
Autres créances			124 242 23 42
	707 365 10,82	573 122 9,96	134 243 23,42
Fournisseurs AAR	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	4 927 0,09	11 610 ^{235,63} 1 685
Rémunérations du personnel	150	150	1 003
Rémun. dumont audey	100	100	
Rémun. muller alexandre	600 0,01	600 0,01	
Rémun. poskitt jessica	66 14 499 0,22	66 14 353 0,25	146 1,02
Avances Produits a recevoir	14 499 0,22 3 069 0,05	14 353 0,25	146 1,02 3 069
Etat is	506 647 7,75	382 176 6,64	124 471 32,57
Tva déductible sur décaisst	101 291 1,55	65 537 1,14	35 754 <i>54,56</i>
Tva déductible	2 617 0,04		2 617
Tva sur presta immat	12	47	(47) -100,00
Compte n°44566300 Crédit de tva à reporter	12	39 725 0,69	12 (39 725) -100,00
Demande de remboursement tva	45 000 0,69	37 123	45 000
Tva sur factures non parvenues	15 092 0,23	13 470 0,23	1 622 12,05
Produits à recevoir		51 972 0,90	(51 972) -100,00
Disponibilités	967 906 14,81	1 431 795 24,87	(463 889) -32,40
Banque populaire c4t	1	433 375 7,53	(433 375) -100,00
Banque populaire c4h	639 564 9,79	354 527 6,16	285 037 80,40
Crédit agricole c4t	48 581 0,74 136 987 2,10	359 994 6,25 174 994 3,04	(311 412) -86,50
Bnp c4t Bnp c4h	136 987 2,10	174 994 3,04 5 054 0,09	(38 007) -21,72 (5 054) -100,00
Crédit agricole - augm k	90 037 1,38	20 000 0,35	70 038 350,19
Caisse d'épargne	52 736 0,81	83 851 1,46	(31 115) -37,11
Charges constatées d'avance	59 359 0,91	39 404 0,68	19 955 50,64
Charges constatees d'avance	59 359 0,91	39 404 0,68	19 955 50,64
TOTAL DU BILAN ACTIF	6 534 788 100,00	5 756 772 100,00	778 016 13,51

Détail du Passif

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	1 395 769 21,36	1 164 266 20,22	231 503 19,88
Capital Social ou individuel	426 221 6,52	404 472 7,03	21 749 5,38
Capital	426 221 6,52	404 472 7,03	21 749 5,38
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 118 860 47,73	2 051 493 35,64	1 067 367 52,03
Prime d'emission Prime de fusion	3 097 895 47,41 20 966 0,32	2 030 528 35,27 20 966 0,36	1 067 367 52,57
	20,00	20,00	
Réserve légale Réserve légale	14 782 0,23 14 782 0,23	14 782 0,26 14 782 0,26	
		11702	
Autres réserves	226 279 3,46 184 890 2,83	226 279 3,93 184 890 3,21	
Autres réserves Réserve spéciale	184 890 2.83 41 389 0.63	184 890 3,21 41 389 0,72	
Report à nouveau	(1 722 855) -26,36	(528 797) -9,19	(1 194 057) -225,81
Report a nouveau debiteur	(1 722 855) -26,36	(528 797) -9,19	(1 194 057) -225,81
Résultat de l'exercice	(899 110) -13,76	(1 194 057) -20,74	294 947 24,70
Subventions d'investissement	231 591 3,54	190 094 3,30	41 497 21,83
Subvention d'investissement	247 665 3,79	247 665 ^{4,30}	
Subv invest. BPI DEEP TECH Subv invest. ADEME Indus	79 649 1,22 7 145 0,11		79 649 7 145
Reprise subv PRI 2016	$(70\ 240) -1.07$	(57 571) -1,00	(12 669) -22,01
Reprise subv Ademe	(32 629) -0.50	(4.4.4.)	(32 629)
TOTAL II - Autres fonds propres	703 163 10,76	483 163 8,39	220 000 45,53
Avances conditionnées	703 163 10,76	483 163 8,39	220 000 45,53
Av Remb BPI PRI - 66434/100	280 133 4,29	483 163 8,39	(203 030) -42,02
Av Remb BPI AP Export - 71937/ Av Remb ADEME - 1882C0048	88 030 1,35 100 000 1,53		88 030 100 000
Av Remb BPI Deeptech	235 000 3,60		235 000
TOTAL III - Total des Provisions		57 869 1,01	(57 869) -100,00
Provisions pour charges		57 869 1,01	(57 869) -100,00
Autres provisions sur charges		57 869 1,01	(57 869) ^{-100,00}
TOTAL IV - Total des dettes	4 435 856 67,88	4 051 474 70,38	384 383 9,49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 832 257 43,34	3 012 820 52,34	(180 563) -5,99
Emprunt BNP	67 126 1,03	96 987 1,68	(29 861) -30,79
Emprunt BPI FEI DOS0097961/00 Emprunt BPI Rebond DOS0113756	500 000 7,65 150 000 2,30	500 000 8,69 150 000 2,61	
Emprunt BPI Inn R&D DOS0108904	380 000 5,82	380 000 6,60	
Emprunt BPI PGE DOS0118120/00	675 000 10,33	675 000 11,73	
Emprunt BP	177 618 2,72 325 813 4,99	251 487 4,37	(73 869) -29,37 813 0,25
Emprunt BP PGE Emprunt CE	325 813 4,99 92 985 1,42	325 000 5,65 129 341 2,25	813 0,25 (36 356) -28,11
Emprunt CE Emprunt CA PGE	175 000 2,68	175 000 3,04	(30 330) -0,22
Emprunt CA	107 787 1,65	144 045 2,50	(36 258) -25,17
Emprunt BNP PGE Intérêts courus	178 689 2,73 2 239 0,03	175 000 3,04 10 961 0,19	3 689 2,11 (8 721) -79,57
Emprunts et dettes financières divers	371 510 5,69	259 796 4,51	111 714 43,00

Détail du Passif

	01/01/2021 12 31/12/2021 mo is	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Caution s/ location de mat Emprunt particip - Paca Emerg Emprunt particip - Total Dev Emprunt particip - RSI Covid Sam dukan Satt paca corse Eric agostini Associes - apport en capital Associes - apport en capital	8 700 0.13 112 500 1.72 100 000 1.53 60 000 0.92 2 121 150 90 037 1.38	11 700 0,20 142 500 2,48 100 000 1,74 5 325 0,09 121 150	(3 000) -25,64 (30 000) -21,05 60 000 2 (5 325) -100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Fournisseurs Factures non parvenues	705 859 10,80 11 275 0,17 609 961 9,33 84 624 1,29	429 769 7,47 345 912 6,01 83 857 1,46	276 090 64,24 11 275 264 049 76,33 766 0,91
Congés à payer Rtt à payer Primes à payer Urssaf Klesia Malakoff mederic Charges sur congés payés Charges sur rtt Charges s/ primes Etat - prélèvement à la source Tva à décaisser Tva collectée 20% Tva collectée s/prestations Tva s/ fae Etat fap	327 784 5,02 99 987 1,53 2 276 0,03 8 000 0,12 101 840 1,56 21 616 0,33 9 165 0,14 27 034 0,41 767 0,01 2 236 0,03 7 063 0,11 10 352 0,16 15 507 0,24 12 10 000 0,15 11 928 0,18	321 697 5,59 108 583 1,89 379 0,01 114 113 1,98 30 387 0,53 9 096 0,16 29 838 0,52 293 0,01 5 796 0,10 4 632 0,08 47 10 000 0,17 8 533 0,15	6 088
Autres dettes Clients Clients cee Avoirs à établir	108 132	2 667 0,05 35 132 2 500 0.04	(2 427) -90,98 73 210,03 (2 500) -100,00
Produits constatés d'avance Pca	198 206 3,03 198 206 3,03	24 725 0,43 24 725 0,43	173 481 701,64 173 481 701,64
TOTAL DU BILAN PASSIF	6 534 788 100,00	5 756 772 100,00	778 016 13,51

FICOREC

SA DIAMIDEX

Page:

- ..8- .

Compte de Résultat 1/2

31/12/2021 31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
	Ventes de marchandises	32 282	1 960	34 242	
	Production vendue (Biens)	84 680	217 309	301 989	132 398
TATIC	Production vendue (Services et Travaux)	363 569	1 601	365 170	162 605
PLOF	Montant net du chiffre d'affaires	480 531	220 870	701 401	295 003
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, tra Autres produits Total des pro	ansfert de charges oduits d'exploitation	(1)	1 370 333 2 500 70 703 51 489 2 196 426	(12 528) 1 171 560 22 500 2 666 81 712 1 560 913
				20.065	
	Achats de marchandises Variation de stock			29 065	
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			222 047 (115 212)	172 560 (55 626)
	Autres achats et charges externes			1 300 751	1 098 315
RGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant			16 516 1 219 307 377 889	14 543 1 111 990 298 230
GES D'EXP	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			492 075	370 814
CHARC	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				57 869
	Autres charges			44 606	41 593
	Total des ch	arges d'exploitation	(2)	3 587 043	3 110 289
	RESULTAT		(1 390 617)	(1 549 376)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 390 617)	(1 549 376)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1
	Total des produits financiers	1	2
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 634 6	41 745
FI	Total des charges financières	57 640	41 745
	RESULTAT FINANCIER	(57 639)	(41 743)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 448 256)	(1 591 119)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	48 116	14 885
EXC	Total des produits exceptionnels	48 116	14 885
CHARGES PTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 617	
EXCE	Total des charges exceptionnelles	5 617	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	42 499	14 885
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	(506 647)	(382 176)
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	2 244 543 3 143 653	1 575 800 2 769 858
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(899 110)	(1 194 057)
(2) (3) (3)	dont produits afférents à des exercices antérieurs dont charges afférentes à des exercices antérieurs dont produits concernant les entreprises liées dont intérêts concernant les entreprises liées		

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 10

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Total des produits d'exploitation	2 196 426 313,15	1 560 913 529,12	635 513 40,71
Ventes de marchandises	34 242 4,88		34 242
Ventes de marchandises FRANCE	34 242 4,88		34 242
Vente de kits	487 0,07		487
Ventes de Kits négoce UE	70 0,01		70
Vente Eqpt négoce - FR Vente Sucre négoce FR	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		1 796 30 000
Vente Sucre négoce UE	420 0,06		420
Vente MC Accessoire EQT HUE	1 470 0,21		1 470
Ventes de marchandises EXPORT	1 960 0,28		1 960
Production vendue Biens	301 989 43,06	132 398 44,88	169 591 128,09
Production vendue Biens FRANCE	301 989 43,06	132 398 44,88	169 591 128,09
Ventes EZ Kits - FR	13 737 1,96	39 143 13,27	(25 406) -64,91
Ventes EZ Kits - UE	1 068 0,15	2 260 0,77	$(1\ 192)^{-52,75}$
Ventes EZ Kits - H UE	1	(140) -0.05	140 100,00
Ventes WT Kits - FR	3 606 0,51	5 950 2,02	(2 345) -39,40
Ventes WT Kits - UE	1 999 0,28	434 0,15 50 0,02	1 565 361,04
Ventes WT Kits - H UE Ventes MC Kits - FR	$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	30	1 136 N/S 4 126 85,95
Ventes MC Kits - PK Ventes MC Kits - UE	4 977 0,71	4 800 1,63	4 126 85,95 4 977
Ventes MC Kits - UE Ventes MC Kits - H UE	8 306 1,18	i i	8 306
Ventes EZ Eqts - FR	4 724 0,67	24 958 8,46	(20 234) -81,07
Ventes EZ Eqts - UE	2 355 0,34	11 470 3,89	(9 115) -79,47
Ventes EZ Eqts - Hors UE	1	2 162 0,73	(2 162) -100,00
Ventes WT Eqts - FR	8 366 1,19	2 827 0,96	5 539 195,95
Ventes WT Eqts - UE	5 824 0,83	1 127 0,38	4 697 416,61
Ventes WT Eqts - H UE	1886 0.27	20.050 10.10	1 886
Ventes MC Eqts - FR	39 435 5,62 53 750 7,66	30 050 10,19	9 385 31,23
Ventes MC Eqts - UE Ventes MC Eqts - H UE	53 750 7,66 131 445 18,74	•	53 750 131 445
Ventes EZ access&conso - FR	108 0,02	2 057 0,70	(1 949) -94,75
Ventes WT access&conso - FR	4 913 0,70	4 776 1,62	137 2,87
Ventes MC access&conso - FR	865 0,12	181 0,06	684 377,11
Ventes MC access&conso - UE	1 750 0,25	l l	1 750
Ventes MC access&conso - H UE	2 765 0,39		2 765
Sucre et réactif - UE		293 0,10	(293) -100,00
Production vendue Biens EXPORT	217 309 30,98		217 309
Production vendue Services + Travaux	365 170 52,06	162 605 55,12	202 565 124,58
Production vendue Services FRANCE	365 170 52,06	162 605 55,12	202 565 124,58
Prestation R&D - tiers FR	320 484 45,69	74 250 25,17	246 234 ^{331,63}
Prestation R&D - C4Diagnostics	486 0,07	6 449 2,19	(5 963) -92,46
Location équipements - FR	190 0,03	13 072 4,43	(12 882) -98,55
MC Location Equipement FR	9 000 1,28		9 000
Location équipements - UE	$ \begin{array}{ccc} (380) & -0.05 \\ 750 & 0.11 \end{array} $	190 0,06	$(570)^{-300,00}$
Formations - FR Prestation analyses - FR	750 0,11 85 0,01	3 850 1,31 6 235 2,11	(3 100) -80,52 (6 150) -98,64
Prestation MC Logiciels FR	3 200 0,46	0 255 2,11	3 200
Mise à dispo équip. labo	20 489 2,92	32 069 10,87	(11 580) -36,11
Prestation comm. tiers	6 069 0,87	32 007	6 069
Mise à dispo locaux		16 695 5,66	(16 695) -100,00
Frais de déplacement - FR		2 350 0,80	(2 350) -100,00

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 11

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Entretien locaux Transport s/ ventes - FR Transport s/ ventes - UE Transport s/ ventes - exonéré Transport s/ ventes - Hors UE	2 764 0,39 1 170 0,17 52 0,01 811 0,12	675 0,23 5 174 1,75 1 653 0,56 18 0,01 (75) -0,03	(675) -100,00 (2 411) -46,59 (483) -29,21 34 190,63 886 N/S
Production vendue Services EXPORT	1 601 0,23		1 601
Montant net du chiffre d'affaires	701 401 100,00	295 003 100,00	406 398 137,76
Production stockée Variation de stock PF		(12 528) -4,25 (12 528) -4,25	12 528 100,00 12 528 100,00
Production immobilisée Production immobilisée	1 370 333 195,37 1 370 333 195,37	1 171 560 <i>397,14</i> 1 171 560 <i>397,14</i>	198 773 16,97 198 773 16,97
Subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	2 500 0,36 2 500 0,36	22 500 7,63 22 500 7,63	(20 000) -88,89 (20 000) -88,89
Reprises sur provisions, transferts de charges RAP pour risques et chg expl. Transfert de charges c4dx Transfert de charges	70 703 10,08 57 869 8,25 349 0,05 12 484 1,78	2 666 0,90 60 0,02 2 606 0.88	68 036 N/S 57 869 289 481,67 9 878 379,00
Autres produits d'exploitation Licence à c4dx - montant forf. Licence à c4dx - red & minima Perte de change - op comm. Produits de gestion courante	51 489 7,34 50 000 7,13 892 0,13 598 0,09	81 712 27,70 26 753 9,07 50 000 16,95 157 0,05 4 803 1,63	(30 223) -36,99 (26 753) -100,00 735 469,22 (4 205) -87,55
Total des charges d'exploitation	3 587 043 511,41	3 110 289 N/S	476 754 15,33
Achats de marchandises Achats MC Kits FR Achats de marchandises Achats de marchandises Achats MC Accessoires Eqpt Ne Achat Kit commun Négoce FR Achats de marchandises Achat Sucres Négoce FR	29 065 4,14 103 0,01 25 776 0,11 1 290 0,18 10 9 26 853 3,83		29 065 103 25 776 1 290 10 9 26 853
Achats de matières premières et autres appro. R&d kits - mp R&D Kits - mp,presta Oncologie EZ Prod Kits - MP, presta WT Prod Kits - MP, presta MC Prod Kits - MP, presta EZ Prod Kits - MP, presta UE WT Prod Kits - MP, presta UE WT Prod Kits - MP - Presta UE MC Prod Kits - MP - Presta UE Frod Kits - MP - Presta UE WT Prod Kits - MP - Presta UE WT Prod Kits - MP - Presta H UE Prod Sucres Commun UE Prod Sucres Commun R&d kits - mp ue R&d kits - mp, presta ue Onco R&D Kits - mp, presta Hors UE	222 047 31,66 100 776 14,37 69 576 9,92 657 0,09 9 922 1,41 7 950 1,13 31 286 0,04 2 334 0,33 280 0,04 23 751 3,39 5 037 0,72	172 560 58,49 167 972 56,94 1 380 0.47 (8 853) -3,00 6 092 2,06	49 487 28,68 (67 196) -40,00 68 196 N/S 9 511 107,43 9 922 7 950 (6 092) -100,00 31 286 2 334 280 23 751 1 289 34,39 (769) -100,00 594 N/S
R&D Kits - mp,presta H UE Onco Emballage	827 0,12	968 0,33 458 0,16	(141) -14,55 (458) -100,00

	01/01/2021 12 31/12/2021 mo is	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Variation de stocks approvisionnements	(115 212) -16,43	(55 626) -18,86	(59 587) -107,12
Variation stock mp	(115 212) -16,43	(55 626) -18,86	(59 587) -107,12
Autres achats et charges externes	1 300 751 185,45	1 098 315 372,31	202 436 18,43
Achats prestations serv R&D	6 342 0,90	1	6 342
R&d eqpts - comp, presta	38 211 5,45	55 379 18,77	(17 168) <i>-31,00</i>
R&d eqpts - comp, presta ue	326 0,05	7 268 2,46	(6 942) -95,51
R&D Eqpts - Composants - Prest	14	2 546 0,86	(2 532) -99,45
EZ Prod eqpts - comp, presta	15 657 2,23	96 952 ^{32,86}	(81 295) -83,85
MC Prod Eqpts - Composants - P	100 083 14,27 924 0,13	23 406 7,93	100 083
EZ Prod eqpts - comp, prest ue	721	23 406 7,93	(22 482) -96,05
MC Prod Eqpts - Composants - P EZ Prod eqpts - comp, prest H UE	72 354 10,32 46 098 6,57	+	72 354 46 098
MC Prod Eqts Accessoires - MP,	(232) -0.03	+	(232)
Prod Eqts Commun	2 597 0,37	1	2 597
Prod Eqts Commun UE	95 0,01	1	95
Prod Eqts - comp, presta H UE		7 025 2,38	(7 025) -100,00
Edf	5 618 0,80	5 357 1,82	261 4,86
Outillage prod	388 0,06	182 0,06	206 112,93
Outillage R&D - équipements	2 006 0,29	757 0,26	1 249 165,00
Outillage R&D - équipements UE		21 0,01	(21) -100,00
Outillage R&D - kits	120 0,02	103 0,04	17 16,53
Petits équipements	7 997 1,14	7 350 2,49	647 8,80
Petits équipements UE	2 520 0,36	385 0,13	2 136 554,79
Petits Equipements Hors UE	146 0,02		146
Fournitures administratives	2 541 0,36	3 080 1,04	(539) <i>-17,49</i>
Fournitures administratives UE	1 168 0,17	543 0,18	625 115,20
Fournitures administratives H UE	22		22
Equipement sanitaire	1 240 0,18	4 899 1,66	(3 659) -74,69
EZ Sous traitance Opération	1 898 0,27	2 923 0,99	(1 025) -35,06
WT Sous traitance Opération	1 698 0,24	1	1 698
MC Sous traitance Opération (u	3 854 0,55	121 011 1169	3 854
Sous traitance r&d - oncologie	136 603 19,48	131 814 44,68 7 050 2,39	4 789 3,63
Sous-traitance r&d non agréée Cb 361552	7 940 1,13	7 030	(7 050) -100,00 3 984 100,73
Cb 361532 Cb 361609	7 940 1,13 9 696 1,38	3 955 1,34 4 830 1,64	4 866 100,73
Cb 361509 Cb 361598	13 783 1,97	6 866 2,33	6 917 100,73
Locations immobilières +6 mois	69 849 9,96	61 553 20,87	8 296 13,48
Locations bureaux de passage	09 849	346 0,12	(346) -100,00
Location sage licence	1 272 0,18	340 0	1 272
Charges locatives	9 605 1,37	9 811 3,33	(206) -2,10
Maintenance R&D - Kits	6 517 0,93	6 286 2,13	231 3,67
Maintenance R&D - équipements		32 0,01	(32) -100,00
Maintenance AGL	5 500 0,78	9 600 3,25	(4 100) -42,71
Assurance resp. civile	13 435 1,92	11 281 3,82	2 154 19,09
Assurances cb	1 276 0,18	1 276 0,43	i
Assurance emprunt	1 105 0,16	1 576 0,53	(471) -29,88
Assurance Homme Clé	385 0,05	I	385
Formation	10 943 1,56		10 943
Documentation	1 032 0,15	562 ^{0,19}	471 83,77
Frais de colloques, séminaires	3 675 0,52	1 160 0,39	2 515 <i>216,81</i>
Honoraires comptables	22 852 3,26	21 712 7,36	1 139 5,25
Honoraires cac	8 196 1,17	16 280 5,52	(8 084) -49,66
Honoraires cir	13 000 1,85	12 500 4,24	500 4,00
Frais brevets Microbiologie SATT	88 133 12,57	62 110 21,05	26 023 41,90
Frais brevets et marque - onco	99 918 14,25	32 987 11,18	66 931 ^{202,90}
Frais brevets Microbiologie	24 504 3,49 145 000 20,67	168 168 57,01	24 504
Honoraires conseils en gestion	113 000	100 100	(23 168) -13,78 (5 855) -34,33
Honoraires d'avocats corporate Honoraires d'avocats autres	11 200 1,60 5 600 0,80	1, 000	2 600 86,67
Honoraires d'avocats autres Honoraires conseils pi - onco	3 600 0,80	3 000 1,02 3 783 1,28	(3 783) -100,00

SA DIAMIDEX

Page:

13

	01/01/2021 12	01/01/2020 12	
	31/12/2021 mois	31/12/2020 mois	Variations %
Honoraires recrutement	2 335 0,33	250 0,08	2 085 834,02
Honoraires tradution		52 0,02	(52) -100,00
Honoraires conseils autres	960 ^{0,14}	1 595 0,54	$(635)^{-39,82}$
Honoraires conseils M&S	3 210 0,46	26 940 9,13	(23 730) -88,08
Honoraires conseils R&D - onco		8 997 3,05	(8 997) -100,00
Honoraires conseils R&D Eqpt	18 725 ^{2,67}	i i	18 725
Hono conseils qual/régl Eqpt	996 0,14	35 968 <i>12,19</i>	(34 972) -97,23
Hono conseils qual/régl Kit	26 497 3,78		26 497
Frais d'actes et de contentieu	461 ^{0,07}	3	458 N/S
Publicité / cadeaux	15 522 ^{2,21}	16 596 5,63	$(1\ 074)$ $^{-6,47}$
Publicité / cadeaux UE	14 503 2,07	1 837 0,62	12 666 689,39
Publicité Hors UE	2 394 0,34	ĺ	2 394
Communication - outils	3 421 0,49	8 658 2,94	(5 238) -60,49
Communication - outils UE	1 867 0,27	i i	1 867
Communication - outils H UE	259 0,04	i i	259
Communcation - imprimés	794 <i>0,11</i>	102 0,03	693 680,53
Foires et expositions	34 727 <i>4,95</i>	9 405 3,19	25 322 269,24
Catalogues-doc-déco-salons	105 0,01	3 749 1,27	(3 644) -97,20
Publicité, publications,	20 738 2,96]	20 738
Frais de transport s/ achats	17 855 ^{2,55}	17 264 5,85	592 3,43
Frais de transport spéciaux	367 0,05	1 584 0,54	(1 216) -76,80
Frais de transport s/achats UE	671 0,10	70 0,02	602 862,73
Frais de transort H UE	1 223 0,17	, ,	1 223
Frais de transport - M&S	6 137 0,87	1 871 0,63	4 266 228,05
Frais de transport s/ ventes	6 745 0,96	6 889 2,34	(144) $-2,09$
Frais de déplacement - G&A	1 754 0,25	8 939 3,03	(7 184) -80,37
Frais de déplacement - M&S	18 392 2,62	26 899 9,12	(8 507) -31,62
Frais de déplacement - OPR	4 036 0,58	3 075 1,04	961 31,24
Frais de déplacement - R&D kit	3 080 0,44	2 390 0,81	689 28,84
Frais de déplacement - R&D Eqp	3 016 0,43	1 246 0,42	1 769 141,97
Frais de déplacement - COM	2 722 0,39	995 0,34	1 727 173,68
Frais de réception	4 030 0,57	3 422 1,16	608 17,76
Logiciels - Abo, assist, héber	20 435 2,91	26 122 8,85	(5 687) -21,77
Logiciels - Abo, assist, field Logiciels - Abo, assist, UE	1 486 0,21	1 950 0,66	(5 007)
Frais téléphone	6 089 0,87	1 /50	(105)
Frais telecom à refact	0 007	7 415 2,51	(1 320)
Communication sous traitant	6 11 343 1,62	42 922 14,55	6 (31 579) -73,57
	11 3 13	12722	
Frais postaux Frais bancaire	310	007	(377)
Frais bancaire	10 31 1	15 771 5,35	(8 287)
•	203	ŀ	263
Frais bancaire change Frais bancaire int - comm mvt	. 20.	ŀ	1 251
	3 037	77 002	3 039 2 772 N/S
Comm. s/ encaissement Internet	$ \begin{array}{ccc} 2.850 & 0.41 \\ 920 & 0.13 \end{array} $	77 0,03 808 0,27	2 / / 2
Cotisation professionnelle	920 0,13	808 0,27	112 13,90
Impôts, taxes et versements assimilés	16 516 2,35	14 543 4,93	1 973 13,57
Taxe apprentissage	8 156 1,16	7 750 2,63	406 5,24
Formation professionnelle	6 597 0,94	5 723 1,94	875 <i>15,29</i>
Cfe	1 321 0,19	618 0,21	703 113,75
Droits de douane	441 0,06	452 0,15	(11) -2,43
Salaires et traitements	1 219 307 173,84	1 111 990 376,94	107 317 9,65
Rémunérations brutes	1 148 950 163,81	1 253 956 425,07	(105 006) -8,37
Congés payés	$(8.596) {}^{-1,23}$	55 891 18,95	(64 487) -115,38
Rtt	1 897 0,27	(6 364) -2,16	8 261 129,81
Primes et gratifications	63 188 9,01	13 919 4,72	49 270 353,99
Indemnité activité partielle	$(1\ 177) {}^{-0,17}$	(236 575) -80,19	235 398 99,50
Activité partielle non pr.char	287 0,04	30 127 10,21	(29 840) -99,05
Indemnité rupt. conv.	4 500 0,64	1 037 0,35	3 463 334,00
Indemnité licenciement	10 258 1,46		10 258

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 14

	01/01/2021 12	01/01/2020 12	Variations %
	31/12/2021 mois	31/12/2020 mois	variations 70
Charges sociales du personnel	377 889 53,88	298 230 101,09	79 659 26,71
Cotisations urssaf	197 900 28,22	172 053 58,32	25 848 15,02
Cotisations klesia	101 567 14,48	84 848 28,76	16 719 19,70
Cotisations prévoyance	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	23 033 7,81 (1 489) -0,50	(1 018) -4,42 1 964 131,87
Charges sociales s/ rtt Charges sociales sur congés	$ \begin{array}{c ccccc} 475 & 0.07 \\ (2 & 804) & -0.40 \end{array} $	$ \begin{array}{ccc} (1 & 489) & -0.50 \\ 16 & 305 & 5.53 \end{array} $	(19 108) -117,20
Charges s/ primes	2 236 0,32	$(2.989) {}^{-1,01}$	5 225 174,81
Autres charges de personnel	52 659 7,51	2 500 0,85	50 159 N/S
Médecine du travail	3 840 0,55	3 970 1,35	(129) -3,25
Dotation aux amortissements sur immobilisations	492 075 70,16	370 814 125,70	121 260 32,70
Dot. amort. immo. incorp.	448 861 63,99	326 931 110,82	121 930 37,30
Dot. amort. immo. corp.	43 214 6,16	43 884 14,88	(669) -1,53
Dotations aux prov. pour risques et charges		57 869 19,62	(57 869) -100,00
DAP pour risques et chg expl.		57 869 ^{19,62}	(57 869) -100,00
Autres charges de gestion courante	44 606 6,36	41 593 14,10	3 013 7,24
		1	3 313
Redevances annuelles satt	40 000 5,70 2 661 0,38	$\begin{array}{ccc} 40\ 000 & 13,56 \\ 635 & 0,22 \end{array}$	2 026 319,11
Ecart de change - op comm. Charges gestion courante	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$635 {}^{0,22}_{958} \ {}^{0,32}$	2 026 319,11 987 103,05
Charges gestion comante	1 943 0,20	938 0,52	987 103,03
Résultat d'exploitation	(1 390 617) -198,2	(1 549 376) -525,2	158 759 10,25
Total des produits financiers	1	2	(1) -52,24
Produits financiers de participations	1	1	-4,00
Interets créditeurs	1	1	-4,00
Différences positives de change		1	(1) -100,00
		1	(1) -100,00
Gain de change		1	(1) -100,00
Total des charges financières	57 640 8,22	41 745 14,15	15 895 38,08
Intérêts et charges assimilées	57 634 8,22	41 745 14,15	15 889 38,06
Intérêts s/ emprunt bnp	2 028 0,29	2 770 0,94	(742) -26,77
Intérêts s/ emprunt bnp pge	771 0,11		771
Intérêts s/ emprunt particip.	6 188 0,88	3 656 1,24	2 531 69,23
Intérêts s/emprunt bpi fei 961	17 650 2,52	17 650 5,98	0.02
Intérêts s/ emprunt bpi innov	2 070 0,30	2 270 0,77	(201) -8,83
Intérêts s/ emprunt total day	13 533 1,93 956 0,14	6 530 2,21 878 0,30	7 003 107,25 78 8,86
Intérêts s/ emprunt total dev Intérêts s/ emprunt bpm	956 0,14 4 576 0,65	878 0,30 3 623 1,23	78 8,86 953 26,31
Intérêts s' emprunt opin Intérêts s' emprunt opin	1 614 0,23	452 0,15	1 162 257,20
Intérêts s' emprunt cepac	4 034 0,58	3 002 1,02	1 033 34,40
Intérêts s/ emprunt ca	3 143 0,45	910 0,31	2 233 245,46
Intérêts s/ emprunt ca pge	561 0,08		561
Intérêts s/ emprunt RSI Covid	510 0,07		510
Intérêts des compte courants		5	(5) -100,00
Différences négatives de change	6		6
Perte de change	6		6
Résultat financier	(57 639) -8,22	(41 743) -14,15	(15 896) -38,08
Résultat courant avant impôts	(1 448 256) -206,4	(1 591 119) -539,3	142 863 8,98
1100 areat cour ant a saint imports	(1 440 230) -200,4	(1 3)1 11)) -33),3	172 003 370

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 15

	01/01/2021 12 31/12/2021 mois	01/01/2020 12 31/12/2020 mois	Variations %
Total des produits exceptionnels	48 116 6,86	14 885 5,05	33 231 223,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 116 6,86	14 885 5,05	33 231 223,25
Produit cession sur immo fin Rep quote part subv investisse	2 819 0,40 45 297 6,46	14 885 5,05	2 819 30 412 <i>204,31</i>
Total des charges exceptionnelles	5 617 0,80		5 617
Charges exceptionnelles sur opération en capital	5 617 0,80		5 617
Vnc actifs cédés Vnc immo financieres	2 798 0.40 2 819 0.40		2 798 2 819
Résultat exceptionnel	42 499 6,06	14 885 5,05	27 614 185,51
Impôts sur les bénéfices	(506 647) -72,23	(382 176) -129,5	(124 471) -32,57
Cir	(506 647) -72,23	(382 176) -129,5	(124 471) -32,57
Résultat de l'exercice	(899 110) -128,1	(1 194 057) -404,7	294 947 24,70

Page:

16

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 6 534 788 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 2 244 543 euros
 - un total charges de 3 143 653 euros
 - dégage un résultat de -899 110 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2021
- finit le 31/12/2021
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration de SA DIAMIDEX avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Page:

17

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La démarche de levée de fonds relancée début 2021, après avoir été mise en suspens en 2020 à cause de l'épidémie et qui visait un montant de 4 à 6 millions d'euros n'a pu être réalisée pour la totalité du montant. A la clôture de l'exercice, le montant levé s'établissait à 1,1 millions d'euros. Ce montant levé a conduit à deux augmentations de capital sur l'exercice par la création de 144 995 actions. A la clôture, le capital social est de 426 221.25 € et est composé de 2 841 475 actions.

Deux opportunités de levée de fonds avec 2 industriels respectivement américain et français, portant sur le montant visé, ont vu leurs négociations aller jusqu'à la phase de contractualisation mais n'ont pu aboutir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2022, 211 k€ ont été investis en fonds propres, venant s'ajouter aux 1,1 million d'euros levés en 2021. A la suite de cette opération, le capital social est de 430 216.05 € et est composé de 2 868 107 actions.

La négociation entamée en 2021, évoquée précédemment avec un industriel français en vue de son entrée au capital pour un montant de 7 millions d'euros s'est achevée sans succés au mois de février. Les actionnaires historiques ont donc été sollicités pour assurer le renforcement des fonds propres dans le cadre d'un plan de restructuration.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

La continuité de l'exploitation est conditionnée à la réalisation très rapide d'une levée de fonds de 800 k€ en cours de négociation avec les actionnaires historiques et à la mise en œuvre d'un plan de restructuration permettant une réduction significative des charges d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 534 788 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 2 244 543 euros et un total **charges** de 3 143 653 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -899 110 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

* Frais de recherche et de développement :

Les travaux de recherche sont obligatoirement comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés (PCG, art 212-3).

En revanche, les coûts de développement peuvent être, au choix de l'entreprise (C. com. art. R 123-186 et PCG, art. 212-3.2), soit comptabilisés en immobilisations, s'ils remplissent les critères de définition et de comptabilisation des immobilisations incorporelles générées en interne (cette comptabilisation à l'actif constitue la méthode préférentielle (PCG, art. 212-9)), soit comptabilisés en charges même s'ils répondent à ces critères.

Les critères de définition et d'activation d'une inscription à l'actif sont les suivants (art 2123.2 PCG):

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs;
- L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle, ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 19

Règles et Méthodes Comptables

être utilisée en interne, son utilité;

- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les projets activés ont été valorisés en production immobilisée pour un montant total de 1 370 333 euros.

* Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Le coût d'entrée des biens acquis conjointement pour un prix global est ventilé à proportion de la valeur attribuable à chacun d'eux (PCG, art. 213-7).

*Subventions:

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées dès l'octroi. Lorsque des conditions résolutoires sont stipulées, une provision peut devoir être constatée lorsqu'un reversement est jugé probable.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FICOREC SA DIAMIDEX Page: 20

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Permanence des méthodes:

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

<u>Informations générales complémentaires :</u>

- BSPCE SD : 4 200 BSPCE émis. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisation des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 46 actions nouvelle Diamidex émises au prix global de 23,04 €, montant à libérer en numéraire pour 17,14 € et par prélèvement sur la réserve dotée par décision des associés du 4 mars 2019 pour 5,90 €. L'intégralité de ces BSPCE est exerçable jusqu'au 31/12/2023.
- L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 28 980 € par émission de 193 200 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.
- BSPCE 2018 C4T : 500 BSPCE émis. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisation des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 46 actions nouvelle Diamidex émises au prix global de 23,04 €, montant à libérer en numéraire pour 17,14 € et par prélèvement sur la réserve dotée par décision des associés du 4 mars 2019 pour 5,90 €. 500 BSPCE sont exerçables, tous jusqu'au 30/06/2027.
- L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 3 450 € par émission de 23 000 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.
- BSPCE C4H Fondateurs : 1 500 BSPCE. Chaque BSPCE donne droit, en cas de réalisations des objectifs assignés lors de leur attribution, à la souscription de 61,37 (chiffre arrondi) actions nouvelles Diamidex émises au prix unitaire de 0.15 €.
- Chaque BSPCE exercé donnerait lieu à un versement de 0,10 € par le titulaire et à un prélèvement sur une réserve spéciale constituée à partir de la prime de fusion de 9,1061 €. 900 sont caducs. 600 sont exerçables depuis le 3 juillet 2020 pendant une durée de 5 ans. L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 5 523,60 € par émission de 36 824 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.
- BSA x C4H : 200 émis. Exerçables sans condition à compter de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice 2019 et pendant 3 ans. Chaque BSA donne droit à la souscription de 61,37 (arrondi) actions nouvelles de Diamidex pour un prix unitaire de 1,63 €. L'exercice de chaque BSA donne lieu au versement d'une somme de 99,90 € par le titulaire. L'augmentation de capital maximale pouvant résulter de l'exercice des bons est de 1 841,25 € par émission de 12 275 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.
- BSPCE C4B Fondateurs : 51 050 BSPCE émis. 9 000 BSPCE sont caducs. 4 100 BSPCE ont été exercés. 5 500 BSPCE sont exerçables. Chaque BSPCE donne droit à la souscription de 1,53 (arrondi) actions nouvelles de Diamidex émises au prix unitaire de 0,65 €. Exerçables sous condition à compter de la réalisation de la condition et pendant 10 ans. L'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons est de 8 709,60 euros par émission de 58 064 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune.

Immobilisations

		Valeurs	Mouvements de l'exercice			Valeurs	
		brutes début	Augmo	entations		nutions	brutes au
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	31/12/2021
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 486 869		1 119 582			2 606 451
RPOR	Autres	2 399 639		250 752			2 650 391
INCC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 886 508		1 370 333			5 256 842
	Terrains						
S	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
LE	Instal technique, matériel outillage industriels	162 696				2 680	160 017
CORPORELLES	Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier	58 629		2 378 24 987		9 012	2 378 74 604
00	Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours	4 485					4 485
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 810		27 365		11 692	241 483
S	Participations évaluées en équivalence						
K.	Autres participations	335 979					335 979
	Autres titres immobilisés	80		400			480
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	80 428		4 127		2 819	81 736
FI	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	416 486		4 527		2 819	418 194
	TOTAL	4 528 805		1 402 225		14 511	5 916 519

22

Amortissements

		Amortissements début	Mouvements de l'exercice		Amortissements au
		d'exercice	Dotations	Diminutions	31/12/2021
LLES	Frais d'établissement et de développement	836 253	446 861		1 283 114
RE	Fonds commercial				
INCORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles	240 479	2 000		242 479
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 076 732	448 861		1 525 593
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	78 764 36 946	27 852 160 15 202	805 8 089	105 812 160 44 059
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 710	43 214	8 894	150 031
	TOTAL	1 192 443	492 075	8 894	1 675 624

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérog					ogatoires	
	Dotations Reprises				Mouvement net des amortisse-		
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	ment à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE						•	

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
V	ALEUR D'ORIGINE				151 929	151 929
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs Dotation exercice TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs Dotation exercice TOTAL				46 840 31 418 78 258	46 840 31 418 78 258
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus entre 1 et 5 ans à plus de 5 ans TOTAL				31 418 47 127 78 545	31 418 47 127 78 545
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus entre 1 et 5 ans à plus de 5 ans TOTAL					
	MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021		
ES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
INTE	Provisions pour investissement						
EME	Provisions pour hausse des prix						
REGI	Provisions pour amortissements dérogatoires						
NS F	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions autres						
PRO	PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	57 869		57 869			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57 869		57 869			
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations corporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres						
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
	TOTAL GENERAL	57 869		57 869			
	Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles						
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés Débiteurs divers	44 000 37 736 203 668 15 414 3 069 506 647 164 012	44 000 37 736 203 668 15 414 3 069 506 647 164 012	pius u 1 an
	Charges constatées d'avances	59 359	59 359	
	TOTAL DES CREANCES	1 052 128	1 052 128	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	2 832 257 281 200 705 859 110 263 162 658 35 871 18 991 90 310 240 198 206	446 350 141 700 705 859 110 263 162 658 35 871 18 991 90 310 240	2 270 907 130 500	115 000 9 000
	TOTAL DES DETTES	4 435 856	1 910 449	2 401 407	124 000
	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts dettes associés (personnes physiques)	60 000 206 344 123			

26

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			59 359
		59 359	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TO) DTAL		50.250
) IAL		59 359

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			198 206
		198 206	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TO	OTAL		198 206

28

Capital social

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
S				
SOCIALES	Du capital social début exercice	2 696 480,00	0,1500	404 472,00
	Emises pendant l'exercice	144 995,00	0,1500	21 749,25
/ PARTS	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
ACTIONS ,	Du capital social fin d'exercice	2 841 475,00	0,1500	426 221,25
ACT				

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	404 472			21 749	426 221
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 051 493			1 067 367	3 118 860
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	14 782				14 782
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	226 279				226 279
Report à nouveau	(528 797)	(1 194 057)			(1 722 855)
Résultat de l'exercice	(1 194 057)	1 194 057		(899 110)	(899 110)
Subventions d'investissement	190 094			41 497	231 591
Provisions réglementées					
TOTAL	1 164 266			231 503	1 395 769

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

1 164 266

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

1 164 266

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

231 503

Stocks et En-cours

	A la fin de	Au début de	Variation	des stocks
	l'exercice	l'exercice	Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	355 594	240 382	115 212	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	355 594	240 382	115 212	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Page:

31

Filiales et participations

			_	Quote part du capital	V-14-b1	
	31/12/2021	Capital	Capitaux propres	détenue (en pourcentage)	Brute	e des titres détenus Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %)				(ca pour cringe)	Ditte	c
2. Participations (10 à 50 %) C4DIAGNOSTICS		256 453	1 704 422	17,43	335 979	335 979
		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2. Participations (10 à 50 %) C4DIAGNOSTICS		Filiales n	on reprises en 2	1 394 689	(1 350 407)	reprises en A
B. Renseignements globaux		françaises	étrange		ançaises	étrangères
Capital Capitaux propres Quote part détenue en pourcentage Valeur comptable des titres détenus - Brute Valeur comptable des titres détenus - Nette Prêts et avances consentis Montant des cautions et avals Chiffre d'affaires Résultat du dernier exercice clos Dividendes encaissés						
		<u> </u>				

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-102 du Code de commerce)

			I	I		
				31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021
cice	Capital social	35 000	38 515	404 020	404 472	426 221
exer	Nombre d'actions ordinaires			2 696 480	2 696 480	2 696 480
en Fin d'exercice	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
CAPITAL 6	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation					
CAI	- Par droit de souscription					
TAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	229 025	68 130	285 086	295 003	701 401
Sor	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	238 994	224 048	(662 047)	(1 147 550)	(971 551)
et RI	Impôts sur les bénéfices	(140 590)	(145 401)	(367 314)	(382 176)	(506 647)
IONS	Participation des salariés					
OPERATIONS et RESULTAT	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	239 669	153 582	(528 797)	(1 194 057)	(899 110)
ō	Résultat distribué					
7						
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.					
PAR	Résultat après impôts, participation,					
[AT]	dotations aux amorts et provisions					
RESULT	Dividende attribué					
_						
EL	Effectif moyen salarié					
PERSONNEL	Montant de la masse salariale	140 372	204 299	815 166	1 111 990	1 219 307
ERS	Montant des sommes versées en avantages sociaux					
Ь	avantages sociaux	23 614	43 834	197 908	298 230	377 889

Annexe 2:

Méthodes d'évaluation de la valeur réelle des apports - Détail des actifs et passifs apportés

Méthode d'évaluation de la valeur réelle des apports :

Les actifs et passifs transmis correspondant à des créances ou dettes liquides ont été retenues pour leur valeur comptable, cette valeur correspondant à leur valeur réelle.

Les demandes de brevet transmise ont été valorisé à la valeur nette comptable des frais de développement inscrits à l'actif de la société apporteuse et transmis dans le cadre de l'apport.

Il est considéré qu'au regard de l'investissement nécessaire, du temps d'accès au marché et du statut de demande de brevet des actifs considérés, ces derniers ne peuvent être retenus à une valeur supérieure audits frais de développements.

Détail des actifs et passifs apportés :

ACTIF	VNC	Valeur réelle
	(en euros)	(en euros)
Immo incorp. en cours antérieure	462 068,45	0 €
Immo incorp. en cours 2021	360 746,71	0 €
Demande de Brevet EP 19 305 202.4 avec extension PCT/EP2020/054567	0 €	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 771.6 avec extension PCT/EP2021/068695	0€	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 935.7	0 €	205 703,79 €
Demande de Brevet EP 20 305 936.5	0 €	205 703,79 €
3 - Stock AraN3	4 500,00	4 500,00
40980000 AAR Onco	1 685,00	1 685,00
44400000 CIR 2021	127 227,11	127 227,11
44566030 TVA Déductible sur décaissement	30 547,20	30 547,20
44586000 TVA s/ FNP	1 032,99	1 032,99
48600000 Charges constatées d'avance	42 300,64	42 300,64
51220300 Banque Populaire C4h	300 000,00	300 000,00
TOTAL	1 330 108,10	1 330 108,10

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES	VNC	Valeur réelle	
RATTACHES	(en euros)	(en euros)	
Av Remboursable BPI DEEPTECH	235 000,00	235 000,00	
ATLANCHIM	33 288,78	33 288,78	
FLORALIS	15 363,14	15 363,14	
CHU MONTPELLIER	43 750,00	43 750,00	
BECKER & ASSOCIES	90 881,29	90 881,29	
Factures non parvenues	5 239,93	5 239,93	
TOTAL	423 523,14	423 523,14	

D	ocuSign Envelope ID: CD6D65F7-7B83-4809-9D3C-76C823B14A41
	Annexe 3 : Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société bénéficiaire
	Convention d'occupation précaire et de services au sein de la pépinière d'entreprises Biotech Luminy sis 163 avenue de Luminy, zone Luminy Biotech Case 922, 13288 Marseille cedex 09

Annexe 4 : Engagements hors bilan

Contrat conclu avec la société Floralis UGA Filiale (RCS Grenoble n° 452 135 452) pour 71 439 €.

Contrat conclu avec le cabinet Becker & Associés (RCS Paris n° 423 746 932) en vue de la réalisation de prestations de conseil en propriété intellectuelle et le paiement des frais de propriété intellectuelle liés aux brevets transférés pour 33 659 €.

Contrat conclu avec la société ATLANCHIM PHARMA (RCS Nantes n°504 005 612) en vue de la synthèse de molécules pour un montant de 5 570 €.

Contrat conclu avec le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier pour 59 221 €

Contrat de subvention et d'avance remboursable conclu avec BPI France dans le cadre du programme Deep Tech.

Annexe 5 : Liste des contrats de travail

Identité du salarié :Dr Sandrine CourtèsType de contrat :CDI temps partielPoste :Expert Oncologie

Qualification: Cadre, groupe 8, niveau B

Salaire brut mensuel : 506,90 €

Date d'entrée : 17 janvier 2022

 DocuSign Envelope ID: CD6D65F7-7B83-4809-9D3C-76C823B14A41
Annexe 6 : Liste des accords collectifs d'entreprise
Néant

Annexe 7 : Modalités de détermination de la rémunération de la société apporteuse

La société bénéficiaire des apports n'ayant pas eu d'activité en raison de sa création récente, la société bénéficiaire des apports sera rémunérée par la remise d'actions émises par la société bénéficiaire pour leur valeur nominale, sans prime.

 DocuSigr 	n Envelope ID: CD6D65F7-7B83-4809-9D3C-76C823B14A41
	Annexe 8 : État des inscriptions
	Etat des inscriptions
	Néant

Annexe 9 : Liste des droits de propriété intellectuelle et industrielle

N° BR	Ref Becker (Cabinet PI)	Libellé	Date dépôt initial	Extension PCT
EP 19 305 202.4	B2963	Methods for labeling eukaryotic cells from a multicellular organism as well as for treating and/or diagnosing a cancer using modified monosaccharide compounds	20/02/2019	PCT/EP2020/054567
EP 20 305 771.6	B3323	Methods for treating cancer using a modified monosaccharide compound	01/07/2020	PCT/EP2021/068695
EP 20 305 935.7	B3354	Methods for labeling eukaryotic cells from a multicellular organism using modified monosaccharide compounds	19/08/2020	
EP 20 305 936.5	B3355	Monosaccharide compound for the labelling of cell secretion	19/08/2020	

Noms de domaine suivants :

- theraonco.com;
- thera-onco.com;
- theraon.co;
- clickndiag.com;
- clickndiag.fr;
- diag-onco.com;
- diagonco.fr;
- diagonco.com

D	 ocuSign Envelope ID: CD6D65F7-7B83-4809-9D3C-76C823B14A41
	Annexe 10 : Liste des litiges
	Néant